



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

RAPPORT TRIMESTRIEL

"Iteka n'Ijambo"

Uwo uri wese ubahirizwa

RAPPORT TRIMESTRIEL ITEKA N'IJAMBO JUILLET-SEPTEMBRE 2021

0. INTRODUCTION

Ce rapport trimestriel est un condensé des rapports mensuels des mois de juillet, août et septembre 2021.

Les grandes tendances observées ont été notamment des cas d'allégations de violations et des violations du droit à la vie, d'enlèvements et/ou de disparitions forcées, de violences sexuelles et basées sur le genre, de tortures, d'arrestations arbitraires et des faits sécuritaires.

En effet, au cours de la période couverte par ce rapport, des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : au moins 154 personnes tuées dont 86 retrouvées cadavres et 3 victimes d'exécutions extrajudiciaires dont 2 membres de la milice Imbonerakure, 23 enlevées et/ou portées disparues dont 12 membres du parti CNL, 32 victimes de VSBG, 14 personnes dont 6 membres du parti CNL torturées ainsi que 125 personnes dont 32 membres du parti CNL et 21 membres CNDD-FDD arrêtées arbitrairement.

Parmi ces victimes enregistrées figurent 24 femmes et 9 mineurs tués, 2 femmes enlevées, 3 femmes torturées et 5 femmes arrêtées arbitrairement.

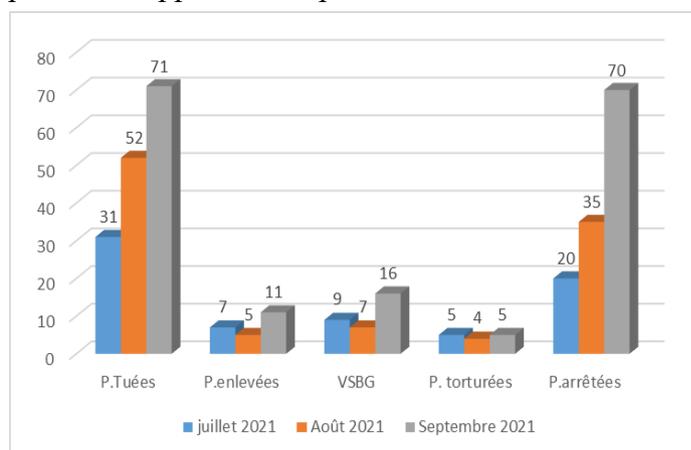
Le phénomène de cadavres a continué à se manifester dans plusieurs endroits du pays et pour la plupart des cas, les autorités administratives et policières se pressent à faire enterrer les cadavres sans

que les enquêtes ne soient diligentées, ce qui est très inquiétant.

Des cas de violations des droits économiques, sociaux et culturels, de la justice, de traites des êtres humains, de la gouvernance, d'intolérance politique, de la gestion du COVID-19 et des faits sécuritaires font aussi partie de ce rapport.

Les présumés auteurs de ces violations des droits civils et politiques sont en grande partie des membres de la milice Imbonerakure, des agents du SNR, des policiers, des militaires et des administratifs.

Les personnes les plus visées sont des opposants et prétendus opposants du parti CNDD-FDD.



LES GRANDS TITRES

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II. DE LA JUSTICE

III. DE LA GOUVERNANCE

III. DE LA TRAITE D'ETRES HUMAINS

IV. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

V. DE LA GOUVERNANCE

VI. INTOLERANCE POLITIQUE

VII. FAITS SECURITAIRES

VIII. DE LA GESTION DE LA COVID-19

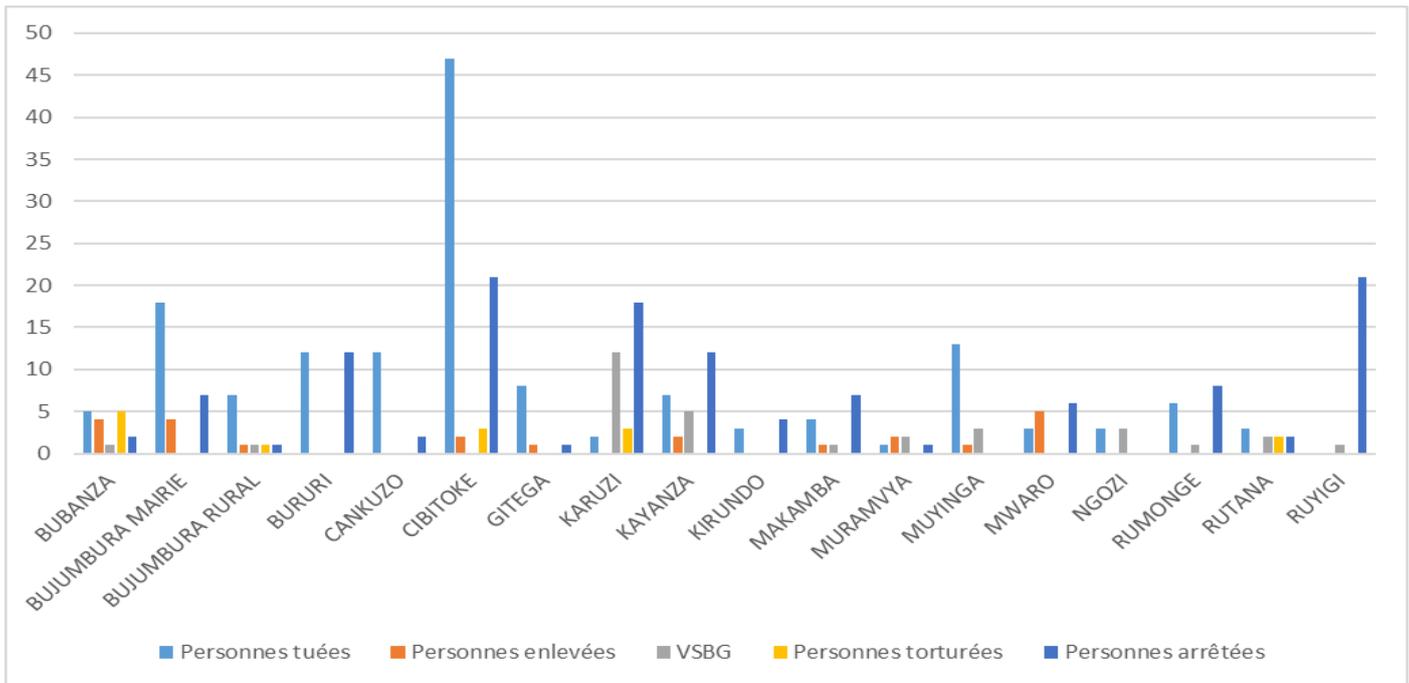
CONTENU

<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES</i>	3
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	3
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES</i>	3
<i>I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES</i>	4
<i>I.3. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE</i>	4
<i>I.4. DES PERSONNES TORTUREES</i>	5
<i>I.5 DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</i>	6
<i>II. DE LA JUSTICE</i>	6
<i>III. DE LA TRAITE D'ETRES HUMAINS</i>	6
<i>IV. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS</i>	6
<i>V. DE LA GOUVERNANCE</i>	7
<i>VII. DES FAITS SECURITAIRES</i>	7
<i>VII.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i>	7
<i>VII.2. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENTS DE COMPTE ET AUTRES FAITS</i> ..	7
<i>VIII. DE LA GESTION DE LA COVID-19</i>	8
<i>IX. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	9

SIGLES ET ABREVIATIONS

CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie</i>
CNL	: <i>Congrès National pour la Liberté</i>
CPI	: <i>Cour Pénale Internationale</i>
EAC	: <i>East African Community</i>
PTF	: <i>Partenaires Techniques et Financiers</i>
SNR	: <i>Service National de Renseignement</i>
VSBG	: <i>Violence Sexuelle et Basée sur le Genre</i>

Figure I : Graphique illustrant les principales allégations de violations, violations et atteintes aux droits civils et politiques commises au Burundi aux mois de juillet, août et septembre 2021



Sur un total de 154 cas de personnes tuées, les effectifs élevés sont localisés en province de Cibitoke avec 47 cas, suivie de Bujumbura Mairie avec 18 cas, de Muyinga avec 13 cas, de Cankuzo et Bururi 12 cas chacune, de Gitega avec 8 cas et de Bujumbura rural ainsi que de Kayanza avec 7 cas chacune.

Sur un total de 23 cas d'enlèvements, la province de Mwaro vient en tête avec 5 cas, suivie de Bubanza et Bujumbura Mairie avec 4 cas chacune.

Concernant des VSBG, sur un total de 32 cas, la province de Karuzi vient en tête avec 12 cas, suivie de Kayanza avec 5 cas, de Muyinga et de Ngozi avec 3 cas chacune.

Au niveau de la torture, sur un total de 14 cas, la province de Bubanza vient en tête avec 5 cas suivie des provinces Cibitoke et Karuzi avec 3 cas chacune.

Concernant des arrestations arbitraires, sur un total de 125 cas enregistrés, les provinces de Cibitoke et Ruyigi viennent en tête avec 21 cas chacune, suivie de Karuzi avec 18 cas et de Bururi ainsi que Kayanza avec 12 cas chacune.

Les présumés auteurs des principales violations des droits humains sont des policiers, des membres de la milice Imbonerakure, des agents du SNR, des militaires et des administratifs.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'homme au Burundi.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

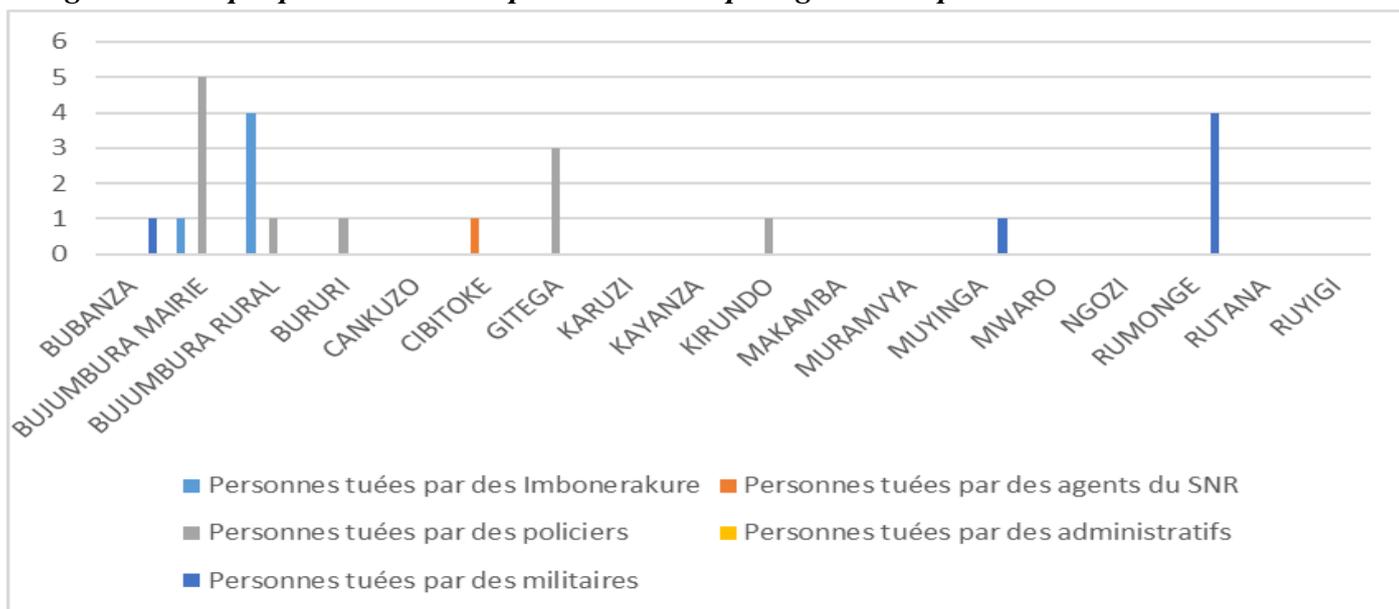
I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a relevé 23 cas de personnes tuées dont 3 victimes [d'exécutions extrajudiciaires](#). Parmi ces dernières figurent 2 membres de la milice Imbonerakure. Comme l'illustre le graphique ci-dessous, les présumés auteurs sont des policiers avec 11 cas, des militaires avec 6 cas, des membres de la milice Imbonerakure avec 5 cas et des agents du SNR avec 1 cas.

Les personnes tuées par [des agents étatiques](#) ont été relevées dans les provinces de Bujumbura Mairie avec 6 cas, Bujumbura rural avec 5 cas, Rumonge avec 4 cas, Gitega 3 cas, Bubanza, Bururi, Cibitoke, Kirundo et Muyinga avec 1 cas chacune.

Figure II: Graphique illustrant des personnes tuées par agents étatiques

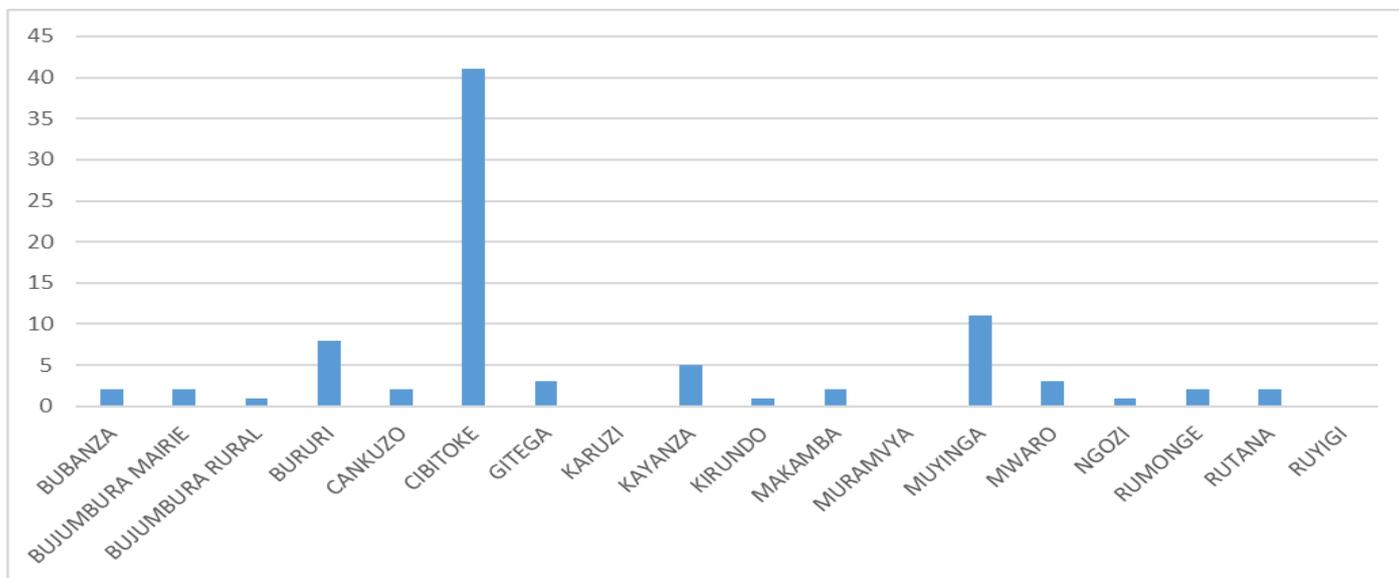


1.1.2. DES CADAVRES RETROUVES

Au cours de cette période, 86 personnes tuées ont été retrouvées cadavres. Ces derniers ont été retrouvés dans la brousse, dans les rivières ou dans d'autres endroits et certains présentaient des signes montrant que les victimes ont été tuées après avoir subi des violences. Des autorités administratives, policières et militaires se pressent à faire enterrer ces cadavres sans qu'une enquête ne soit diligentée.

Comme le graphique ci-dessous l'illustre, les provinces les plus touchées par le phénomène de cadavres sont Cibitoke avec 41 cas, suivie de Muyinga avec 11 cas, de Bururi avec 8 cas, de Kayanza avec 5 cas, de Mwaro et Gitega avec 3 cas chacune.

Figure III: Graphique illustrant des cadavres retrouvés



1.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Au cours de cette période couverte par ce rapport, la ligue Iteka a relevé 23 cas de personnes [enlevées et/ou portées disparues](#).

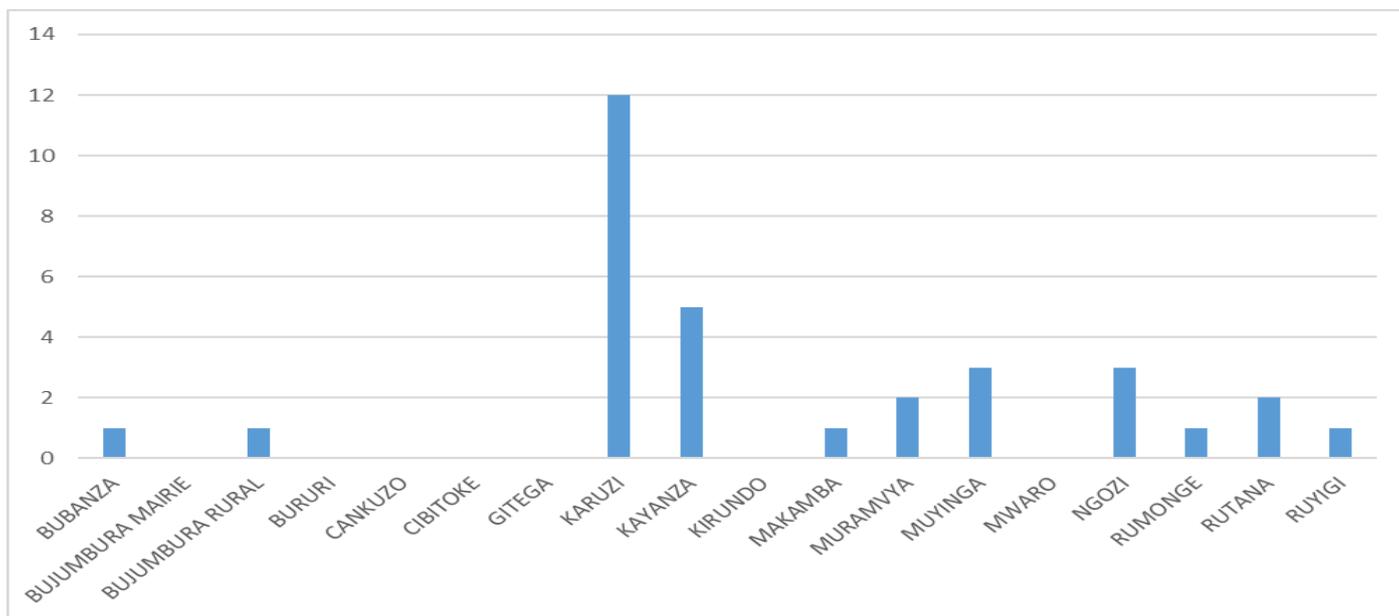
Comme le montre le graphique ci-dessous, les victimes ont été enregistrées dans les provinces Mwa-

ro avec 5 cas, Bubanza et Bujumbura mairie avec 4 cas chacune, Cibitoke, Kayanza et Muramvya avec 2 cas chacune, Makamba, Gitega, Bujumbura rural et Muyinga avec 1 cas chacune.

Les présumés auteurs de ces enlèvements sont des agents du SNR avec 9 cas, militaires avec 5 cas, des policiers avec 4 cas chacun, des gens non identifiés avec 3 cas, Imbonerakure et administratifs avec 1 cas chacun.

Douze membres du parti CNL ont été la cible de ces enlèvements.

Figure IV : Graphique des personnes enlevées et/ou portées disparues

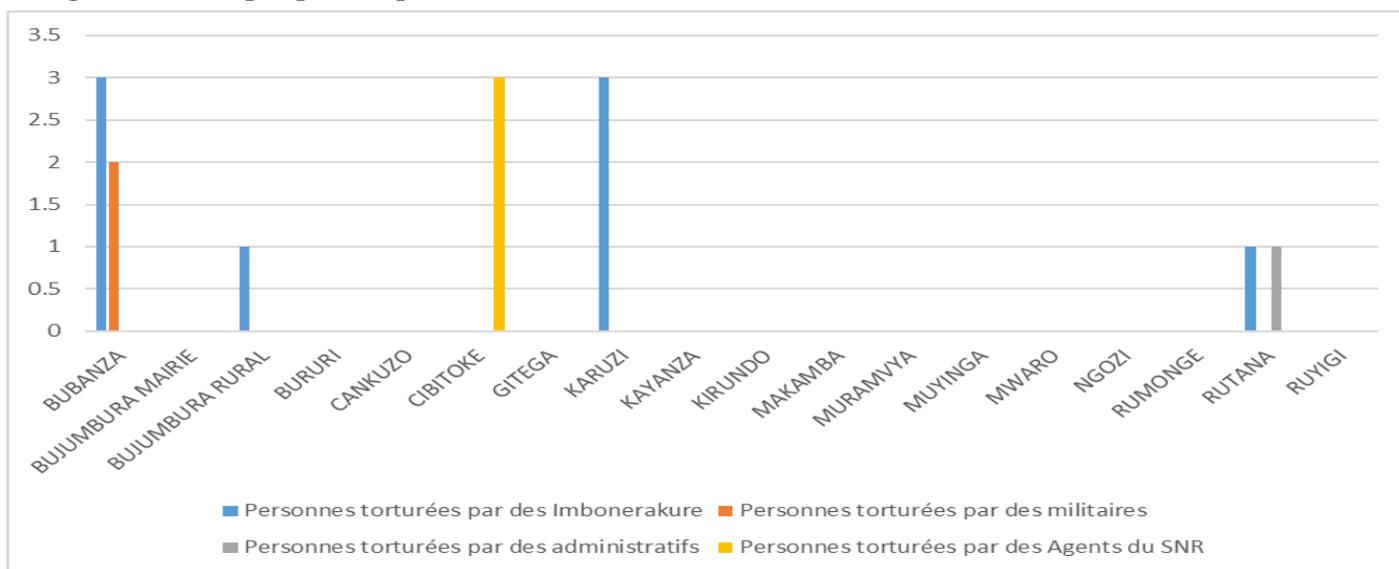


1.4. DES PERSONNES TORTUREES

Au cours de cette période, 14 cas [de torture](#) dont 6 membres du parti CNL ont été enregistrés par la Ligue Iteka. La province de Bubanza vient en tête avec 5 cas, suivie Cibitoke et Karuzi avec 3 cas chacune ainsi que les provinces de Rutana et Bujumbura rural avec respectivement 2 cas et 1 cas.

Comme l'illustre le graphique ci-après, les présumés auteurs cités dans ces actes de torture sont des membres de la milice Imbonerakure avec 8 cas, des agents du SNR avec 3 cas, des militaires avec 2 cas et des administratifs avec 1 cas.

Figure VI : Graphique des personnes torturées



1.5 DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

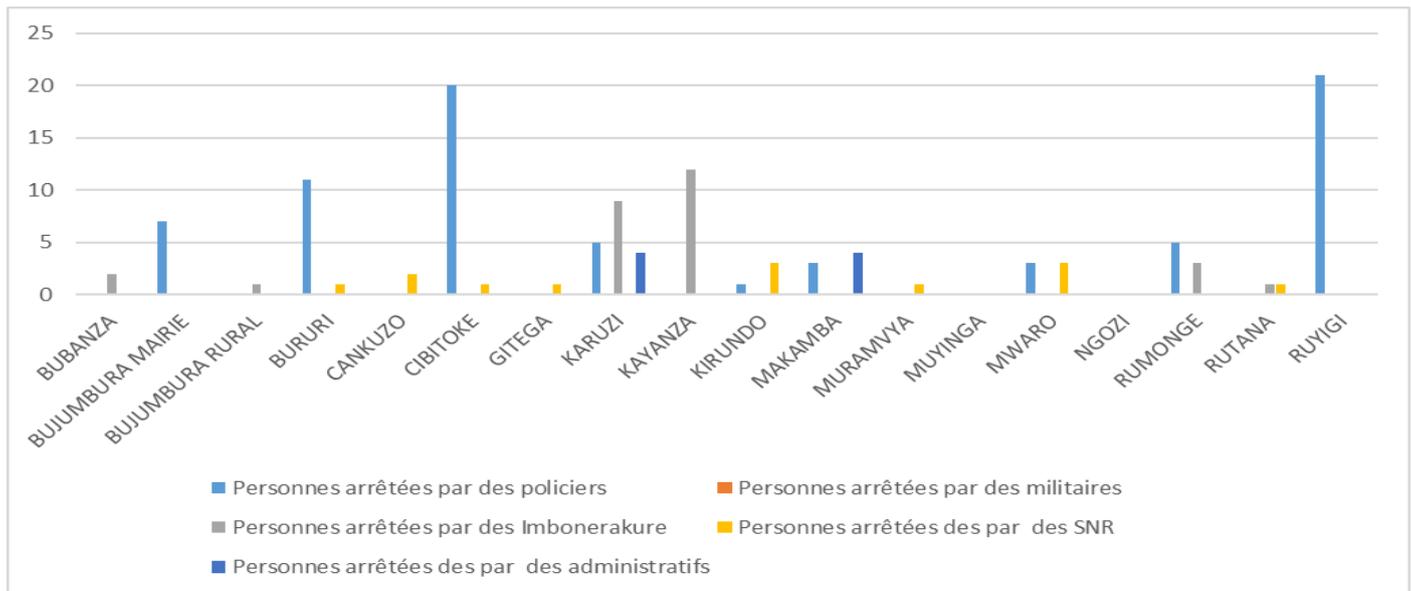
Au cours de cette période, la Ligue Iteka a enregistré 125 personnes dont 5 femmes et 8 mineurs [arrêtées arbitrairement](#). Parmi ces Victimes figurent 32 membres du parti CNL et 21 membres du parti CNDD-FDD.

Comme le montre le graphique ci-dessous, les principaux présumés auteurs de ces arrestations sont des agents de la police avec 76 cas, suivis des

Imbonerakure avec 28 cas, des agents du SNR avec 13 cas et des administratifs avec 8 cas.

Les provinces de Cibitoke et Ruyigi viennent en tête avec 21 cas chacune, suivie de Karuzi avec 18 cas, de Bururi et Kayanza avec 12 cas chacune, Rumonge 8 cas, Bujumbura Mairie et Makamba avec 7 cas chacune.

Figure VII : Graphique des personnes arrêtées arbitrairement



II. DE LA JUSTICE

La Ligue Iteka a relevé des cas de la justice notamment la libération du défenseur des droits humains, Germain Rukuki, sortie du cachot d'un membre de la milice Imbonerakure accusé de torture d'une jeune fille par le chef communal du parti CNDD-

FDD sans jugement, procès du Procureur de la République de Bururi à la Cour d'appel de Makamba et d'une condamnation d'un militant des droits de l'homme, Tony Germain Nkina, par la Cour d'appel de Ngozi.

III. DE LA TRAITE D'ETRES HUMAINS

Au cours de la période couverte par ce rapport la ligue Iteka a relevé un cas de trafic de filles mi-

neures en province Cankuzo vers les pays arabes en transitant par la Tanzanie.

IV. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a documenté des cas d'allégation de violations des droits économiques, sociaux et culturels notamment l'interdiction aux personnes de construire des parcelles en commune Buhiga, province Karuzi accusées de les avoir reçues d'une administration non reconnue, de rançonnement par des directeurs des

écoles en commune Rugombo, province Cibitoke lors de l'inscription des écoliers de la 1^{er} à la 6^{ème} année pour la rentrée scolaire 2021-2022, de violation du domicile et de destruction des biens appartenant à un membre du parti CNL par un groupe d'Imbonerakure commandés par un administratif.

V. DE LA GOUVERNANCE

Au cours de cette période couverte par ce rapport, des cas de gouvernance relevés dans le pays concernent notamment l'imposition des cultures à pratiquer dans les marais en province Cankuzo, la

sie du carburant frauduleux, le remboursement de l'argent collecté illégalement par des autorités scolaires aux parents d'élèves et les irrégularités dans le recrutement des enseignants.

VI. INTOLERANCE POLITIQUE

Dans ce rapport, l'intolérance politique s'est manifesté par la démolition des permanences du parti

CNL dans les provinces Rumonge et Ngozi.

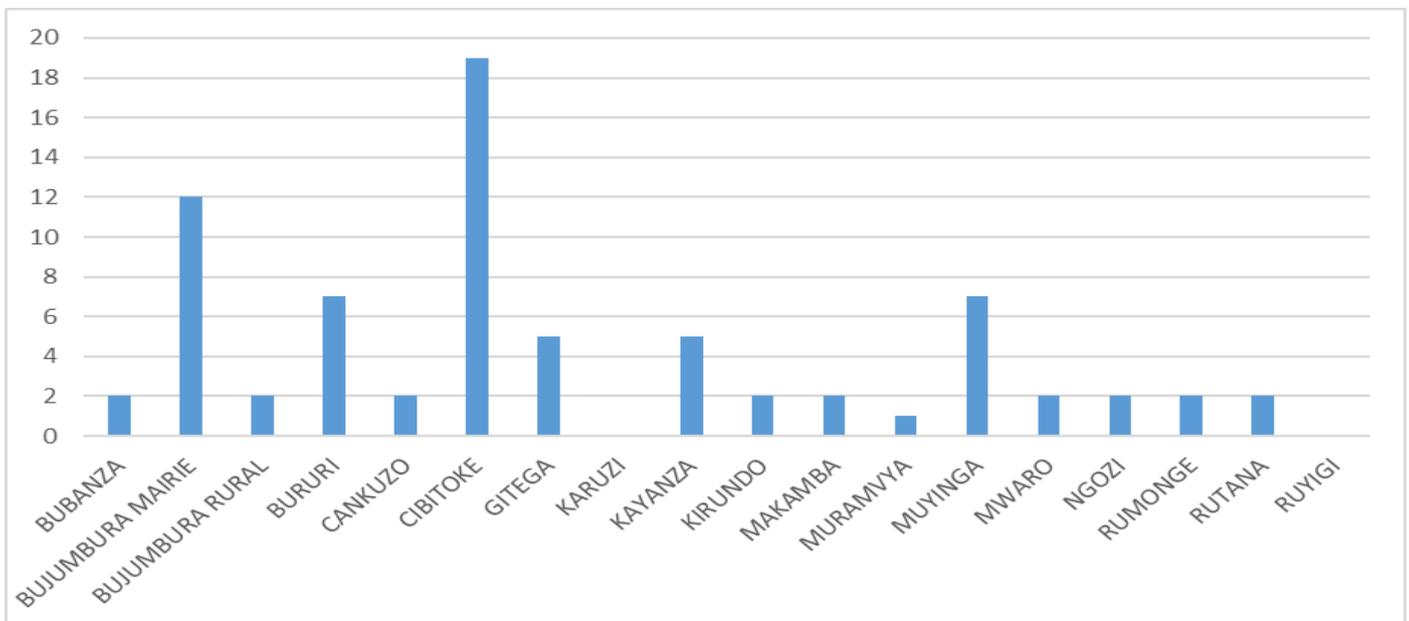
VII. DES FAITS SECURITAIRES

VII.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Au cours de cette période, 74 cas de personnes tuées par des gens non identifiés ont été relevés. Comme le graphique ci-dessous le montre, la province la plus touchée est Cibitoke avec 19 cas, sui-

vie de Bujumbura mairie avec 12 cas, de Bururi et Muyinga avec 7 cas chacune ainsi que la province de Gitega avec 5 cas.

Figure VIII: Graphique illustrant des personnes tuées par des gens non identifiés

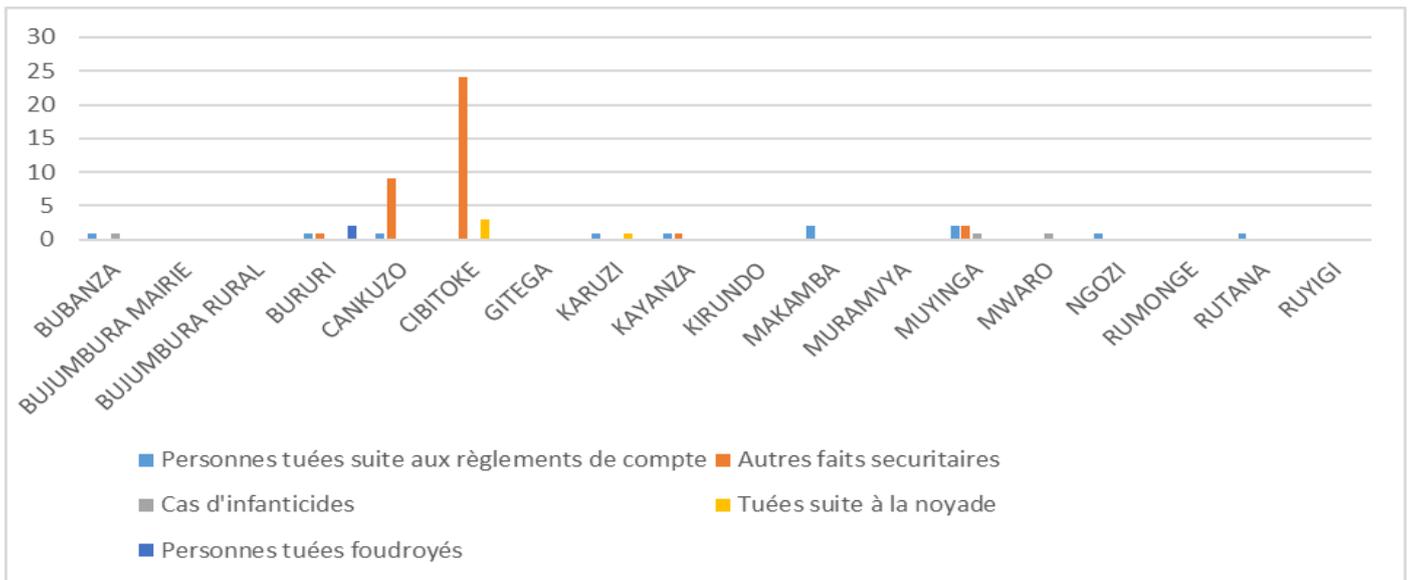


VII.2. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENTS DE COMPTE ET AUTRES FAITS

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a enregistré 57 cas de personnes tuées suite [aux autres faits sécuritaires](#). Comme le graphique ci-dessous l'illustre, parmi ces cas de personnes tuées figurent 11 cas suite aux règlements de compte, 3 cas par infanticide et 43 cas autres faits sécuritaires dont certains suite aux éboulements, noyades et foudre. Les victimes sont enregistrées en grande partie dans les provinces de Cibitoke avec 27 cas et Cankuzo avec 10 cas.

En outre, au cours de cette période, des cas d'explosion de grenade et ayant emporté des vies humaines, de mise en garde des autorités administratives contre les collaborateurs des groupes armés parlant le Kinyarwanda localisés dans la réserve naturelle de la Kibira ont été rapportés.

Figure IX : Graphique des personnes tuées suite aux faits sécuritaires



VIII. DE LA GESTION DE LA COVID-19

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a relevé des questions liées à la gestion de la COVID-19 dans le pays notamment l'augmentation des effectifs des cas positifs du Covid-19 contrairement aux déclarations du ministère de tutelle, l'acceptation du Gouvernement Burundais de l'aide des vaccins du covid-19 de la Banque mondiale et le renforcement des mesures barrières de lutte contre le COVID-19.

IX. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Depuis la mise en place des institutions de mai 2020, des violations, des allégations de violations et des atteintes aux droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Pour ce troisième trimestre 2021, des cas d'exécutions extrajudiciaires, d'assassinats ciblés et des tueries, d'enlèvements, de VSBG, de tortures et d'arrestations arbitraires ciblés à l'endroit des opposants et prétendus opposants ont été signalés.

Le phénomène de cadavres continue à être relevé dans divers coins du pays. La majorité des personnes tuées ont eu lieu lors des faits sécuritaires.

Des cas de violations des droits économiques, sociaux et culturels, des questions de gouvernance, de la justice, de l'intolérance politique, des violences faites aux enfants et de la gestion de la COVID-19 ont été relevés.

Vu la situation de violations des droits de l'homme au Burundi qui perdure, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

Au Gouvernement du Burundi

⇒ de jouer pleinement son rôle de garantir les droits et les libertés publiques et de protéger la population sans distinction.

Aux PTF

⇒ d'user de leur influence pour contraindre le Gouvernement burundais à restaurer un Etat de droit et démocratique.

A l'EAC, à l'Union Africaine et aux Nations Unies

⇒ de s'impliquer pleinement pour restaurer un Etat de droit et démocratique au Burundi.

A la CPI

⇒ d'accélérer les enquêtes et procéder aux inculpations qui s'imposent.

A la population

⇒ de rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence;

⇒ de dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.